

Lettre de la Sécurité Routière

Editorial

Une fois n'est pas coutume, nous avons choisi pour cette lettre de la sécurité routière de mettre en lumière les nombreuses actions qui ont été menées à travers un pêle-mêle de photos. Les Rencontres de la sécurité, qui se sont tenues du 9 au 13 octobre, ont notamment permis de sensibiliser des enfants et adolescents, en partenariat avec l'Éducation nationale. D'autres actions ont eu lieu à destination des seniors ou ouvertes au grand public, comme vous pourrez le découvrir. La sécurité routière concerne tous les âges, il importait, pendant cette période de rencontres et d'échanges, de mettre en place des animations pour tous. Aux côtés des intervenants départementaux de sécurité routière, forces de l'ordre et pompiers se sont mobilisés à cet effet. Les bénéficiaires ont pu réfléchir aux conséquences des consommations d'alcool et de drogues, anticiper les effets du vieillissement sur la conduite et, pour les plus petits, acquérir des notions sur la pratique du vélo. Je tiens à remercier les intervenants et plus généralement, tous les services qui concourent au quotidien à la sécurité de nos concitoyens d'avoir permis la réussite de ces rencontres.



Bonne route, en toute sécurité

Julien Pailhère, directeur de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

N° 60 - octobre, novembre 2019

Le vrai / faux

Testez vos connaissances sur l'usage du vélo et des trottinettes avec le vrai/faux :

- 1) Tous les feux équipant les cycles peuvent être clignotants.
- 2) Lorsqu'ils circulent la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, les cyclistes doivent obligatoirement porter un gilet « haute visibilité ».
- 3) Sur les voies limitées à 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter des voitures en stationnement.
- 4) Dans les zones 30, seule la circulation des cycles est à double sens (une voie leur est réservée).
- 5) Le port du casque conforme lors de l'utilisation d'un engin de déplacement personnel motorisé (EDPM) type trottinette électrique, gyropode, monoroue... est obligatoire en toutes circonstances.



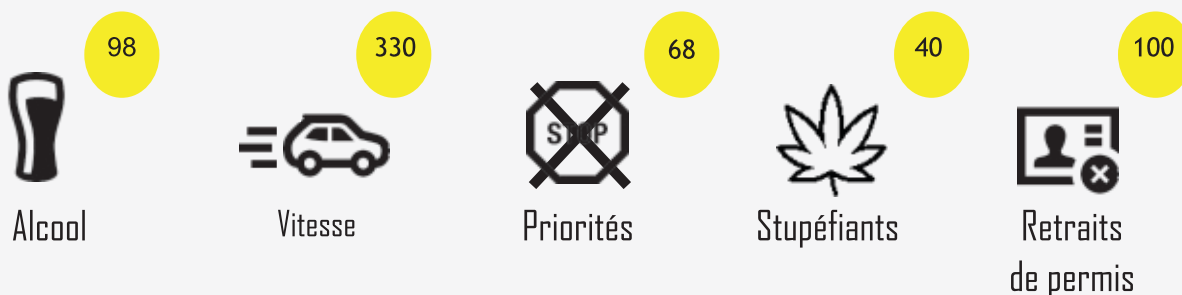
- 6) Les trottinettes électriques doivent désormais être équipées de freins.
 - 7) Les trottinettes électriques ne peuvent plus circuler sur les trottoirs.
- Réponses page 2

Réponses

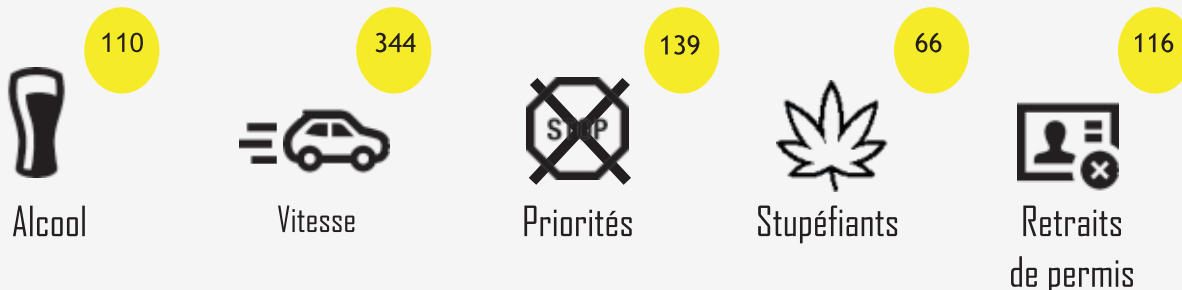
- 1) FAUX : seul le feu de position arrière peut l'être (R313-25 du code de la route).
- 2) FAUX : cette obligation n'est valable qu'hors agglomération, mais une conduite responsable justifie le port même en dehors de ce cas.
- 3) VRAI : en maintenant une distance nécessaire à leur sécurité. Cela s'applique également pour les conducteurs d'EDPM.
- 4) FAUX : les EDPM sont également autorisés à circuler à double sens dans les zones 30 et les zones de rencontre (sauf disposition locale différente).
- 5) FAUX : il n'est pas obligatoire en ville, il l'est en revanche si l'usager circule hors agglomération dans les conditions autorisées : routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h, sous réserve que l'état et le profil de la chaussée, ainsi que les conditions de trafic le permettent.
- 6) FAUX : le gouvernement a différé au 1er juillet 2020 l'obligation pour les trottinettes d'être munies de freins.
- 7) LES DEUX : le principe est l'interdiction, sauf si le maire en décide autrement, rouler sur le trottoir pourra être exceptionnellement autorisé, à condition que cela n'occasionne pas de gêne pour les piétons.

Bilan des infractions du mois

Septembre



Octobre





1er octobre : atelier vélo pour les élèves de CM1 de l'école primaire de Sèvres-Anxaumont



9 octobre : Rencontres de la sécurité. Stand alcool sur le parking Auchan sud à Poitiers



9 octobre : Rencontres de la sécurité. Rôle des forces de l'ordre sur un accident routier



11 octobre : déplacement des élèves de l'école André Roussignol à la sous-préfecture de Montmorillon, quizz animé par le SDIS



15 octobre : déplacement des élèves de l'école Painlevé à la sous-préfecture de Châtelleraut, quizz animé par le SDIS



15 octobre : stand alcool au forum santé et sécurité routière au travail organisé par la MLIP



15 octobre : atelier alcool au forum sécurité routière à Lussac-les-Châteaux, organisé par la MSA



6 novembre : contrôle préventif des cyclistes à Poitiers
"Pas vu, pas protégé, soyez un cycliste éclairé"



13 novembre : réunion annuelle des IDSR à la préfecture, Poitiers







19 novembre : contrôle routier sur la RD910 à Poitiers, en présence du Directeur de Cabinet



21 novembre : atelier alcool pendant la journée défense et citoyenneté à la caserne d'Aboville, Poitiers

Bilan de l'accidentalité

	Octobre 2018	Octobre 2019		Janvier à Octobre 2018	Janvier à Octobre 2019	
 Accidents	27	26	- 1	237	237	0
 Tués	3	3	0	18	20	+ 2
 Blessés	29	43	+ 14	344	315	- 29
 Dont blessés hospitalisés	19	14	- 5	144	138	- 6

Zoom sûr...



Françoise ADJADJ, Infirmière Coordinatrice, Service de Santé Universitaire
Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliquée dans la sécurité routière ?

Je suis infirmière de l'Éducation Nationale depuis 30 ans. J'ai commencé en lycée professionnel, puis collège et depuis 15 ans je travaille au Service de Santé Universitaire. Je me suis sentie impliquée dans la prévention routière dès mon arrivée en lycée. J'ai expérimenté plusieurs moyens pour promouvoir la sécurité routière : discussion en individuel, discussion en classe, forum santé avec ou sans la voiture tonneau, rallye routier, partenariat avec la Gendarmerie, théâtre interactif, théâtre de l'invisible. La sécurité routière est un enjeu tellement grand pour les jeunes, leur famille, leurs proches et les adultes qui les côtoient qu'en faire sa promotion est incontournable.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

L'utilisation du théâtre comme vecteur de prévention est très pertinent. Il permet de renvoyer aux jeunes leur propre comportement, afin d'initier une prise de conscience qui est source de changement de comportement. C'est l'objectif que l'on veut atteindre pour les jeunes qui prennent des risques. En 2015, nous avons pu expérimenter un théâtre de l'invisible à grande échelle, nous avons eu 1600 spectateurs et 600 étudiants reçus sur les stands. L'expérience étant concluante, nous avons pu la renouveler en octobre dernier grâce à la Sécurité Routière au restaurant universitaire Rabelais. Les étudiants venant déjeuner ne sont pas informés de la présence de deux acteurs qui jouent des étudiants en état d'ivresse à l'heure du repas de midi. Ils interpellent, dérangent et se font insistants auprès d'autres étudiants. L'objectif est de donner à voir et à entendre des comportements excessifs pour susciter des échanges instantanés avec le public. En fin de représentation, un stand installé à la sortie permet aux professionnels de la prévention de recueillir les avis et ressentis des étudiants spectateurs, de discuter individuellement ou en groupe de la consommation de chacun et de proposer du matériel de prévention.

Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière
www.vienne.gouv.fr pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux

